

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-12-2017-01-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

AFFAIRE

12

12.2017.01

PAYSAGES ET ESPACES DE VIE

Plan de paysages participatif

RAPPORT

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, le Syndicat mixte a réalisé en 2010 une étude préalable sur le thème du paysage : « **Schéma paysager** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ». Destinée à préparer la stratégie paysagère du Parc dans le cadre du projet de Charte, cette étude a permis de disposer d'éléments synthétiques en matière d'inventaire, de connaissance et d'analyse prospective du paysage.

Au-delà de la traduction du Schéma paysager dans la Charte, l'équipe du Syndicat mixte s'appuie régulièrement sur le contenu de cette étude, et sur la méthode d'analyse paysagère proposée, dans le cadre de l'accompagnement technique des projets d'urbanisme et d'aménagement (avis techniques, Regard du Parc, ateliers de concertation, etc.).

Lors de la définition de son programme d'actions 2016-2018, l'Espace-programme 3 : Urbanisme, paysage et énergie, a mis en avant la nécessité de travailler spécifiquement sur la question du paysage, en déclinant le Schéma paysager à une échelle plus locale, à travers une démarche opérationnelle et participative. L'outil « **Plan de paysage** » a semblé être le plus adapté pour répondre à cet objectif.

Le Syndicat mixte souhaite aujourd'hui accompagner un territoire-test dans la réalisation d'un Plan de paysage participatif. Le processus d'élaboration du Plan de paysage se basera sur une implication forte des élus, habitants et acteurs du territoire. Pour mener à bien cette mission, le Syndicat mixte (en tant que maître d'ouvrage) identifiera en interne le territoire d'étude et fera ensuite appel à une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe aura pour missions principales : l'appui aux Chargés de mission dans l'animation de la démarche amont, la réalisation du Plan de paysage, l'animation des phases de concertation et l'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Déroulement de l'action :

1. Choix d'un prestataire et gouvernance

- Mise en place d'un Comité de pilotage de suivi de l'étude.
- Recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, pour animer, réaliser et mettre en œuvre le Plan de paysage.

2. Partage des enjeux

- Appropriation des études existantes sur le paysage par le prestataire.
- Synthèse des enjeux paysagers identifiés à l'échelle du territoire test et partage avec le Comité de pilotage.

3. Réalisation du Plan de paysage

- Diagnostic : analyse du paysage et des dynamiques paysagères.
- Définition des objectifs de qualité paysagère.
- Réalisation d'un plan d'actions : le prestataire devra pour chacune des actions, identifier les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Ce programme sera le fruit d'une approche lisible (limiter les actions) et réaliste (faisabilité, moyens disponibles, acteurs).

4. Accompagnement de la mise en œuvre

Enfin, le prestataire accompagnera les différents acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des actions ciblées (montage, financement, partenariat, etc.).

Le processus d'élaboration du Plan de paysage s'appuiera sur une **démarche dynamique d'animation (animation d'ateliers d'acteurs sur le terrain)**. En effet, l'un des enjeux du Plan de paysage réside dans la concertation et la participation effective de tous les acteurs aux décisions qui concernent le devenir de leurs paysages.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Choix du territoire d'études :

Etant donné la taille du territoire du Parc, il convient d'identifier un territoire d'études (entre 8 et 20 communes) en fonction de différents critères de sélection : enjeux paysagers, dispositions de la Charte 2013>2025, possibilité d'engager une démarche de PLUi ou SCOT à la suite du Plan de paysage, etc.

Une réflexion technique interne a été organisée sous forme d'atelier le 01 décembre 2017, et a permis d'identifier deux territoires pertinents (au regard de ces critères), à savoir :

- *Le Pays de Gentiane*
- *Le Massif du Sancy*

Pour ces deux territoires, le Schéma paysager identifie les enjeux suivants :

OPTION 1 : Pays de Gentiane :

- deux sous-ensembles paysagers dits « vulnérables » : Vallée de la Rhue et Val de Sumène.
- Vallée de la Rhue : fermeture des paysages en fond de vallée, pressions agricoles et touristiques localisées, préservation des bocages, développement du bâti qui banalise l'identité de certains bourgs, etc.
- Val de Sumène : perte de lisibilité des vallons (boisements éparpillés), développement du bâti qui banalise l'identité de certains bourgs, lisibilité des effets de balcons, etc.

OPTION 2 : Massif du Sancy :

- plusieurs sous-ensembles paysagers dits « vulnérables » : Couze Chambon, Vallée de la Dordogne, Vallée de la Rhue et Cézallier Volcanique.
- Couze Chambon : maîtrise du bâti et des équipements annexes (mitage, formes architecturales), juxtaposition d'éléments disparates, etc.
- Vallée de la Dordogne : lisibilité de la vallée et de ses lieux-clés, opérations bâties et équipements touristiques le long du cours d'eau sans cohérence d'ensemble, valorisation du cirque de la Dordogne.

Calendrier prévisionnel :

- lancement de la consultation : février 2018.
- phase 1 / diagnostic : mars-avril 2018.
- phase 2 / étude paysagère : mai-juillet 2018.
- phase 3 / définition du plan d'actions »: août-novembre 2018.
- mise en œuvre des actions : 2019.

L'opération est estimée à **40 000 € TTC** et serait financée de la manière suivante :

Région Auvergne Rhône Alpes (subvention obtenue) :	10 000,00 €
DREAL Auvergne Rhône Alpes (subvention obtenue) :	15 000,00 €
LEADER (demande en cours) :	5 833,19 €
Syndicat mixte du Parc (autofinancement) :	9 166,81 €
TOTAL :	40 000,00 €

> Il vous est proposé :

- > **d'approuver l'action de réalisation d'un Plan de paysage participatif.**
- > **d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus.**
- > **d'autoriser la demande de subvention Leader.**
- > **d'approuver la proposition de territoires d'études (options 1 et 2) afin d'engager une prise de contact avec les acteurs locaux.**
- > **d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action sur le territoire retenu.**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical est d'accord sur l'ensemble des propositions et donne pouvoir au Bureau pour choisir le territoire.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

AFFAIRE

12

12.2017.001

PAYSAGES ET ESPACES DE VIE

Plan de paysages participatif

RAPPORT

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, le Syndicat mixte a réalisé en 2010 une étude préalable sur le thème du paysage : « **Schéma paysager** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ». Destinée à préparer la stratégie paysagère du Parc dans le cadre du projet de Charte, cette étude a permis de disposer d'éléments synthétiques en matière d'inventaire, de connaissance et d'analyse prospective du paysage.

Au-delà de la traduction du Schéma paysager dans la Charte, l'équipe du Syndicat mixte s'appuie régulièrement sur le contenu de cette étude, et sur la méthode d'analyse paysagère proposée, dans le cadre de l'accompagnement technique des projets d'urbanisme et d'aménagement (avis techniques, Regard du Parc, ateliers de concertation, etc.).

Lors de la définition de son programme d'actions 2016-2018, l'Espace-programme 3 : Urbanisme, paysage et énergie, a mis en avant la nécessité de travailler spécifiquement sur la question du paysage, en déclinant le Schéma paysager à une échelle plus locale, à travers une démarche opérationnelle et participative. L'outil « **Plan de paysage** » a semblé être le plus adapté pour répondre à cet objectif.

Le Syndicat mixte souhaite aujourd'hui accompagner un territoire-test dans la réalisation d'un Plan de paysage participatif. Le processus d'élaboration du Plan de paysage se basera sur une implication forte des élus, habitants et acteurs du territoire. Pour mener à bien cette mission, le Syndicat mixte (en tant que maître d'ouvrage) identifiera en interne le territoire d'étude et fera ensuite appel à une équipe pluridisciplinaire. Cette équipe aura pour missions principales : l'appui aux Chargés de mission dans l'animation de la démarche amont, la réalisation du Plan de paysage, l'animation des phases de concertation et l'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Déroulement de l'action :

1. Choix d'un prestataire et gouvernance

- Mise en place d'un Comité de pilotage de suivi de l'étude.
- Recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, pour animer, réaliser et mettre en œuvre le Plan de paysage.

2. Partage des enjeux

- Appropriation des études existantes sur le paysage par le prestataire.
- Synthèse des enjeux paysagers identifiés à l'échelle du territoire test et partage avec le Comité de pilotage.

3. Réalisation du Plan de paysage

- Diagnostic : analyse du paysage et des dynamiques paysagères.
- Définition des objectifs de qualité paysagère.
- Réalisation d'un plan d'actions : le prestataire devra pour chacune des actions, identifier les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Ce programme sera le fruit d'une approche lisible (limiter les actions) et réaliste (faisabilité, moyens disponibles, acteurs).

4. Accompagnement de la mise en œuvre

Enfin, le prestataire accompagnera les différents acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des actions ciblées (montage, financement, partenariat, etc.).

Le processus d'élaboration du Plan de paysage s'appuiera sur une **démarche dynamique d'animation (animation d'ateliers d'acteurs sur le terrain)**. En effet, l'un des enjeux du Plan de paysage réside dans la concertation et la participation effective de tous les acteurs aux décisions qui concernent le devenir de leurs paysages.

Choix du territoire d'études :

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-12-2017-01v2-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Etant donné la taille du territoire du Parc, il convient d'identifier un territoire d'études (entre 8 et 20 communes) en fonction de différents critères de sélection : enjeux paysagers, dispositions de la Charte 2013>2025, possibilité d'engager une démarche de PLUi ou SCOT à la suite du Plan de paysage, etc.

Une réflexion technique interne a été organisée sous forme d'atelier le 01 décembre 2017, et a permis d'identifier deux territoires pertinents (au regard de ces critères), à savoir :

- *Le Pays de Gentiane*
- *Le Massif du Sancy*

Pour ces deux territoires, le Schéma paysager identifie les enjeux suivants :

OPTION 1 : Pays de Gentiane :

- deux sous-ensembles paysagers dits « vulnérables » : Vallée de la Rhue et Val de Sumène.
- Vallée de la Rhue : fermeture des paysages en fond de vallée, pressions agricoles et touristiques localisées, préservation des bocages, développement du bâti qui banalise l'identité de certains bourgs, etc.
- Val de Sumène : perte de lisibilité des vallons (boisements éparpillés), développement du bâti qui banalise l'identité de certains bourgs, lisibilité des effets de balcons, etc.

OPTION 2 : Massif du Sancy :

- plusieurs sous-ensembles paysagers dits « vulnérables » : Couze Chambon, Vallée de la Dordogne, Vallée de la Rhue et Cézallier Volcanique.
- Couze Chambon : maîtrise du bâti et des équipements annexes (mitage, formes architecturales), juxtaposition d'éléments disparates, etc.
- Vallée de la Dordogne : lisibilité de la vallée et de ses lieux-clés, opérations bâties et équipements touristiques le long du cours d'eau sans cohérence d'ensemble, valorisation du cirque de la Dordogne.

Calendrier prévisionnel :

- lancement de la consultation : février 2018.
- phase 1 / diagnostic : mars-avril 2018.
- phase 2 / étude paysagère : mai-juillet 2018.
- phase 3 / définition du plan d'actions »: août-novembre 2018.
- mise en œuvre des actions : 2019.

L'opération est estimée à **40 000 € TTC** et serait financée de la manière suivante :

	DEPENSES		RECETTES		
	HT	TTC	Financier	HT	TTC
Etude	33 333,33 €	40 000,00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (25%)	8 333,33 €	10 000,00 €
			DREAL Auvergne Rhône Alpes (37,5%)	12 500,00 €	15 000,00 €
			LEADER (17,50% sur HT)	5 833,33 €	
			SMPNRVA	6 666,67 €	9 166,67 €
total dépenses	33 333,33 €	40 000,00 €	total recettes	33 333,33 €	40 000,00 €

> Il vous est proposé :

- > **d'approuver l'action de réalisation d'un Plan de paysage participatif.**
- > **d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus.**
- > **d'autoriser la demande de subvention Leader.**
- > **d'approuver la proposition de territoires d'études (options 1 et 2) afin d'engager une prise de contact avec les acteurs locaux.**
- > **d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette action sur le territoire retenu.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-12-2017-01v2-DE
Date de télétransmission : 19/01/2018
Date de réception préfecture : 19/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité syndical est d'accord sur l'ensemble des propositions et donne pouvoir au Bureau pour choisir le territoire.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41.

FINANCES

41.2017.25

Examen et vote des contributions statutaires pour l'exercice 2018

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2018, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Les montants des contributions proposés pour 2018 sont identiques à ceux de 2017. Seules les contributions des communes peuvent être légèrement modifiées en fonction de l'évolution du nombre d'habitants.

Ces montants sont calculés au regard de la population connue à ce jour (décret du 30/12/2016 – population légale totale 2014).

<u>1er GROUPE</u>	Rappel Contributions versées en 2017	Proposition 2018
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	145 500 €	145 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	145 500 €	145 500 €
TOTAL 1^{er} GROUPE	1 503 890 €	1 503 890 €

IIème GROUPE :

Communes territorialement concernées : 1,25 € par habitant

PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Luguet	188	1,25	235,00 €
Apchat	171	1,25	213,75 €
Ardes	525	1,25	656,25 €
Aurières	325	1,25	406,25 €
Aydat	2 338	1,25	2 922,50 €
Bagnols	467	1,25	583,75 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 559	1,25	1 948,75 €
La Bourboule	1 861	1,25	2 326,25 €
Ceyrat	6 281	1,25	7 851,25 €
Ceyssat	713	1,25	891,25 €
Chambon-sur-Lac	383	1,25	478,75 €
Chanat-la-Mouteyre	970	1,25	1 212,50 €
Chanonat	1 686	1,25	2 107,50 €
La Chapelle-Marcousse	68	1,25	85,00 €
Charbonnières-les-Varennes	1 681	1,25	2 101,25 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 068	1,25	1 335,00 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Chassagne	74	1,25	92,50 €
Chastreix	239	1,25	298,75 €
Châtel-Guyon	6 322	1,25	7 902,50 €
Compains	126	1,25	157,50 €
Courgoul	74	1,25	92,50 €
Cournols	241	1,25	301,25 €
Cros	184	1,25	230,00 €
Dauzat-sur-Vodable	89	1,25	111,25 €
Égliseneuve-d'Entraigues	429	1,25	536,25 €
Espinchal	98	1,25	122,50 €
La Godivelle	14	1,25	17,50 €
Laqueuille	358	1,25	447,50 €
Loubeyrat	1 228	1,25	1 535,00 €
Mazaye	735	1,25	918,75 €
Mazoires	100	1,25	125,00 €
Mont-Dore	1 380	1,25	1 725,00 €
Murat-le-Quaire	496	1,25	620,00 €
Murol	571	1,25	713,75 €
Nohanent	2 189	1,25	2 736,25 €
Olby	778	1,25	972,50 €
Olloix	323	1,25	403,75 €
Orcines	3 421	1,25	4 276,25 €
Orcival	232	1,25	290,00 €
Perpezat	433	1,25	541,25 €
Picherande	354	1,25	442,50 €
Pontgibaud	738	1,25	922,50 €
Pulvérières	407	1,25	508,75 €
Rentières	118	1,25	147,50 €
Roche-Charles-la-Mayrand	44	1,25	55,00 €
Rochefort-Montagne	1 019	1,25	1 273,75 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	141	1,25	176,25 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	471	1,25	588,75 €
Saint-Donat	242	1,25	302,50 €
Saint-Genès-Champanelle	3 513	1,25	4 391,25 €
Saint-Genès-Champespe	234	1,25	292,50 €
Saint-Nectaire	731	1,25	913,75 €
Saint-Ours	1 703	1,25	2 128,75 €
Saint-Pierre-Colamine	246	1,25	307,50 €
Saint-Pierre-le-Chastel	424	1,25	530,00 €
Saint-Pierre-Roche	425	1,25	531,25 €
Saint-Saturnin	1 222	1,25	1 527,50 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 136	1,25	1 420,00 €
Saint-Victor-la-Rivière	248	1,25	310,00 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Saulzet-le-Froid	264	1,25	330,00 €
Sayat	2 250	1,25	2 812,50 €
La Tour-d'Auvergne	670	1,25	837,50 €
Valbeleix	139	1,25	173,75 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	311	1,25	388,75 €
Vernines	447	1,25	558,75 €
Volvic	4 522	1,25	5 652,50 €
TOTAL	62 437		78 046,25 €

CANTAL : 81 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Albepierre-Bredons	242	1,25	302,50 €
Allanche	789	1,25	986,25 €
Anglards-de-Salers	819	1,25	1 023,75 €
Antignac	289	1,25	361,25 €
Apchon	202	1,25	252,50 €
Beaulieu	93	1,25	116,25 €
Brezons	198	1,25	247,50 €
Cézens	226	1,25	282,50 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 081	1,25	1 351,25 €
Chanterelle	97	1,25	121,25 €
La Chapelle-d'Alagnon	257	1,25	321,25 €
Charmensac	83	1,25	103,75 €
Cheylade	241	1,25	301,25 €
Le Claux	196	1,25	245,00 €
Collandres	158	1,25	197,50 €
Condat	1 071	1,25	1 338,75 €
Cussac	136	1,25	170,00 €
Dienne	270	1,25	337,50 €
Le Falgoux	139	1,25	173,75 €
Le Fau	30	1,25	37,50 €
Fontanges	211	1,25	263,75 €
Girgols	77	1,25	96,25 €
Gourdièges	53	1,25	66,25 €
Jou-sous-Monjou	119	1,25	148,75 €
Jobsac	152	1,25	190,00 €
Lacapelle-Barrès	60	1,25	75,00 €
Landeyrat	101	1,25	126,25 €
Lanobre	1 483	1,25	1 853,75 €
Laroquevieille	357	1,25	446,25 €
Lascelle	312	1,25	390,00 €
Laurie	100	1,25	125,00 €
Laveissenet	118	1,25	147,50 €
Laveissière	562	1,25	702,50 €
Lavigerie	103	1,25	128,75 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Leyvaux	38	1,25	47,50 €
Lugarde	157	1,25	196,25 €
Malbo	109	1,25	136,25 €
Mandailles-Saint-Julien	197	1,25	246,25 €
Marcenat	509	1,25	636,25 €
Marchastel	160	1,25	200,00 €
Menet	570	1,25	712,50 €
Molèdes	101	1,25	126,25 €
Montboudif	195	1,25	243,75 €
Montgreleix	41	1,25	51,25 €
Moussages	278	1,25	347,50 €
Murat	2 101	1,25	2 626,25 €
Narnhac	74	1,25	92,50 €
Neussargues en Pinatelle	678	1,25	847,50 €
Pailherols	142	1,25	177,50 €
Paulhac	428	1,25	535,00 €
Peyrusse	157	1,25	196,25 €
Pierrefort	953	1,25	1 191,25 €
Pradiers	99	1,25	123,75 €
Riom-ès-Montagnes	2 723	1,25	3 403,75 €
Saint-Amandin	228	1,25	285,00 €
Saint-Bonnet-de-Condât	112	1,25	140,00 €
Saint-Bonnet-de-Salers	304	1,25	380,00 €
Saint-Chamant	237	1,25	296,25 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	135	1,25	168,75 €
Saint-Clément	71	1,25	88,75 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	224	1,25	280,00 €
Saint-Hippolyte	116	1,25	145,00 €
Saint-Jacques-des-Blats	338	1,25	422,50 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	255	1,25	318,75 €
Saint-Martin-Valmeroux	847	1,25	1 058,75 €
Saint-Paul-de-Salers	109	1,25	136,25 €
Saint-Projet-de-Salers	133	1,25	166,25 €
Saint-Saturnin	214	1,25	267,50 €
Saint-Vincent-de-Salers	74	1,25	92,50 €
Salers	345	1,25	431,25 €
Ségur-les-Villas	215	1,25	268,75 €
Thiézac	629	1,25	786,25 €
Tournemire	128	1,25	160,00 €
Trémouille	183	1,25	228,75 €
Trizac	530	1,25	662,50 €
Valuéjols	569	1,25	711,25 €
Le Vaultmier	71	1,25	88,75 €
Vernols	69	1,25	86,25 €
Vèze	67	1,25	83,75 €
Vic-sur-Cère	1 954	1,25	2 442,50 €
Virargues	138	1,25	172,50 €
TOTAL	28 430		35 537,50 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le montant total des contributions statutaires pour l'année 2018 s'élève donc à **1 617 473.75 €**

➡➡ Il vous est demandé de vous déterminer sur le montant des contributions 2018.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41

FINANCES

41.2017.26 Examen et vote des contributions des communes partenaires pour l'exercice 2018

RAPPORT

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2018, les contributions des communes partenaires qui ont signé une convention avec le Parc. (au nombre de 13 à ce jour)

Le montant de la contribution par habitant est égal au quart de la cotisation payée par les communes territoriales conformément à l'article 3 des conventions de partenariat.

Pour l'année 2018, la cotisation ainsi définie s'élève à 0,31€ par habitant (identique à celle de 2017).

Les chiffres de population proviennent des résultats du dernier recensement réalisé par l'INSEE connu à ce jour (décret du 30/12/2016- population légale totale 2014),

Nom de la commune	Population totale	Cotisation par habitant	Cotisation 2017
Augnat (63)	155	0,31	48,05 €
Auzers (15)	172	0,31	53,32 €
Blanzat (63)	3 801	0,31	1 178,31 €
Blesle (43)	629	0,31	194,99 €
Coltines (15)	469	0,31	145,39 €
Durtol (63)	2 051	0,31	635,81 €
La Roche-Blanche (63)	3 275	0,31	1 015,25 €
Le Crest (63)	1 332	0,31	412,92 €
Molompize (15)	310	0,31	96,10 €
Royat (63)	4 934	0,31	1 529,54 €
Saint-Diéry (63)	408	0,31	126,48 €
Tauves (63)	804	0,31	249,24 €
Ussel (15)	484	0,31	150,04 €
TOTAL	18 824		5 835,44 €

➤➤➤ Votre accord est sollicité

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-41-2017-26v1-DE
Date de télétransmission : 04/01/2018
Date de réception préfecture : 04/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 FINANCES

41.2017.27 Débat d'Orientations Budgétaires 2018

RAPPORT

Les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018, vous sont proposés en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est demandé de vous prononcer sur ces éléments d'orientations budgétaires.

DELIBERATION

Le débat d'orientations budgétaires a eu lieu à l'issue de la présentation d'un rapport sur les orientations 2018. Le Comité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport ayant servi de base de discussion.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-41-2017-27v1-DE
Date de télétransmission : 04/01/2018
Date de réception préfecture : 04/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-41-2017-28-DE
Date de télétransmission : 04/01/2018
Date de réception préfecture : 04/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

41 **FINANCES**
41.2017.28 Décision modificative n° 2 : Budget annexe Godivelle et Rocher de la Jaquette

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
6135	Locations mobilières	-4 000,00	
62871	Remboursement de frais au budget principal	4 000,00	

➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-41-2017-28-DE
Date de télétransmission : 04/01/2018
Date de réception préfecture : 04/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

42

42.2017.02

PERSONNEL

Revalorisation indiciaire d'un agent non-titulaire en CDI

RAPPORT

Monsieur Lionel PONT, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de la Godivelle et Rocher de la Jaquette est actuellement en CDI depuis le 15 février 2015.

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans des non titulaires.

La technicité et le savoir-faire de cet agent sur son poste est apprécié tant par les élus que par les partenaires avec lesquels il est amené à travailler. D'autre part, il fait preuve d'une grande disponibilité et d'implication dans les différents dossiers qu'il suit.

Les agents contractuels doivent également pouvoir bénéficier d'une évolution de carrière.



Compte tenu de ses états de services, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de :

*** Monsieur PONT afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 492 et ce à compter du 15 février 2018 (ancien indice : 458).**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 133 /196

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-42-2017-02v2-DE
Date de télétransmission : 09/01/2018
Date de réception préfecture : 09/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNIER	1			1
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERT	2	3
DELRIEU	8			8
DESCOEUR	2			2
FABRE	8	CHASTRE	8	16
GARDES	1	FERRE GAY	1 8	10
GISCARD D'ESTAING	16	BONNICHON GUIBERT	16 16	48
GOUTTEBEL	1	ROUX	1	2
MANSANA ROCHE	2			2
MARION	1	GATIGNOL BOYER	1 1	3
MARTINIÈRE	2			2
MONCOURIER	2	HOARAU	2	4
PICARD	8	SAUVADE	8	16
RISPAL	1			1
RODDE	8			8
SOULIER	2			2
VAURILLON	1			1
VIGUES	2	OUGIER	1	3

Nombre de voix total : 133/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

AFFAIRE

42

PERSONNEL

42.2017.03 Création d'un CDI pour le poste de chargé de mission Natura 2000 / patrimoine naturel

RAPPORT

Le contrat à durée déterminée du Chargé de mission Natura 2000/patrimoine naturel, M. Luc BELENGUIER, arrive à son terme le 11 mars 2018 et l'agent en poste actuellement peut prétendre à un contrat à durée déterminée car il réunit six ans de contrat sur les mêmes thématiques dans notre collectivité.

Afin que le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne poursuive les missions de l'animation des 8 sites Natura 2000 suivants :

- « Artense » (FR 830 1039)
- « Chaîne des Puys » (FR 830 1052)
- « Cézallier » (FR 830 1040)
- « Massif Cantalien » (FR 830 1055)
- « Monts et Plomb du Cantal » (FR 830 1066)
- « Monts Dore » (FR 830 1042)
- « Tourbières du Nord-Est Cantalien » (FR 830 1056)
- « Zones humides de la Région de Riom-ès-Montagnes » (FR 830 1060)

que l'Etat lui a confiées par conventions triennales, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de Chargé de mission Natura 2000/patrimoine naturel.

Le chargé de mission Natura 2000/patrimoine naturel a pour finalité de gérer durablement le territoire pour préserver la richesse et la diversité du patrimoine naturel, en relation avec les activités humaines et les dynamiques naturelles.

Il anime et coordonne différentes actions relatives à la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, en application des objectifs de la charte du PNR et telles que définies dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Il participe à l'animation de la réflexion autour du patrimoine naturel et apporte un appui technique interne / externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets et le bilan des actions engagées. Il favorise particulièrement les conditions du déploiement des directives Natura 2000, en privilégiant la voie de la contractualisation.

Il planifie et anime la concertation, élabore, met en œuvre, évalue et réactualise les documents d'objectifs dont il a la charge.

Il définit, coordonne et assure le suivi des projets relatifs à la mise en œuvre des objectifs et anime la contractualisation sur les sites.

Il impulse et coordonne des actions dans le domaine du patrimoine naturel, notamment pour faire converger les objectifs (RNN, projet de Réserve Naturelle Régionale, Contrats territoriaux, patrimoine mondial de l'UNESCO, plans régionaux d'actions « espèces », actions agricoles, touristiques, etc.) et encadre techniquement des gardes nature, des chargés d'études, et des stagiaires.

Placée sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « biodiversité, espaces et ressources naturels », le poste de chargé de mission Natura 2000/patrimoine naturel est financé majoritairement par la politique Natura 2000 (Etat/FEADER et frais de structure) et par des dossiers développés en lien avec ses compétences (forêts anciennes, tourbières, ENS) à hauteur, en 2018, de 80% et potentiellement de projet de RNR (12% supplémentaire).

➡➡➡ Par conséquent, il vous est proposé de créer un contrat à durée indéterminée à M. Luc BELENGUIER, sur le poste de Chargé de mission Natura 2000/patrimoine naturel, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 458 dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-42-2017-03v2-DE
Date de télétransmission : 09/01/2018
Date de réception préfecture : 09/01/2018

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 133 /196
Pour : 133
Contre : 0
Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le